



## Règlement manifestation

# "Le BOL D'AIR BARBENAIS" - Edition 2026 -

### **Article 1 : Acceptation du présent règlement**

L'inscription à la course Le BOL D'AIR BARBENAIS implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### **Article 2 : Lieu, date et nature de la compétition**

Courses pédestres sur sentiers et chemins se déroulant le dimanche 07 juin 2026, entre 8h30 et 12h sur la commune de La BARBEN, avec un départ dans le champ au pied du château de La BARBEN. 2 parcours 10 km et 15 km départ 8h30 sont proposés aux coureurs et un parcours 10km départ 8h35 est proposé aux marcheurs. La marche n'est pas chronométrée. Les courses ne sont possibles qu'à partir de la catégorie « Cadet ».

Seul, le parcours de 10 km passe dans le parc animalier.

4 circuits enfants – départs à partir de 8h40 – non chronométré

<b>Catégories</b>	<b>Années de Naissance</b>
Benjamin/Minime	2011 à 2014 : 1200 m pour Benjamin et 1600 m pour Minime
Poussin	2015 et 2016 : 1200 m
Eveil Athlé	2017 à 2019 : 800m
Baby Athlé	2020 et après : 400 m

### Courses chronométrées :

- Parcours de 10Km 90m de D+. Départ 8h30
- Parcours de 15Km 300 m de D+. Départ 8h30

**Tous les coureurs partiront en même temps à 8H30 et auront le choix à la bifurcation du 5 eme kilomètres de partir sur le parcours 10 km ou sur le parcours 15 km.**

**L'organisateur n'informera pas les coureurs avant le départ sur la désignation du parcours Elite ou Premium pour le challenge TDM (attribution de point). Les coureurs seront informés pendant la course par un panneau sur le parcours avant la séparation des 2 courses.**

Marches non chronométrées de 10Km: 90m de D+. Départ 8h35

- Ravitaillement :

Courses 10 Km avec 3 ravitaillements : un ravitaillement liquide au 2.5 km, un ravitaillement solide/liquide au 5 km et un ravitaillement complet à l'arrivée.

Courses 15 Km avec 5 ravitaillements : un ravitaillement liquide au 2.5 km, 7.5 km, 12.5 km, un ravitaillement solide/liquide au 5 km, et un ravitaillement complet à l'arrivée.

Pas de gobelets jetables sur les ravitaillements, Il est recommandé aux participants de se munir d'un Ecocup. L'organisateur pourra prêter aux participants des Ecocup sur tous les ravitaillements.

L'organisateur recommande aux participants des 2 courses de porter des chaussures type trail car les 2 parcours se déroulent entièrement sur des chemins forestiers et parfois accidentés par endroit.

En cas d'impossibilité de courir dans la garrigue en cas de force majeure imposée par le préfet, il n'y aura pas de parcours de substitution. L'événement sera annulé.

- Parking :

Les participants devront se garer sur le parking du parc animalier de La Barben. Ils devront rejoindre à pied le lieu de la remise des dossards et le lieu du départ de la course situé à 600 m du parking.

L'organisateur veut préserver la planète... Ainsi le co-voiturage sera récompensé. Un cadeau surprise sera donné à toutes les voitures se présentant le jour de la course avec un minimum de 4 personnes à l'intérieur.

- Consigne :

Une consigne à proximité du lieu de départ des courses sera mise à disposition des participants moyennant la somme de 1€

### **Article 3 - Organisateur**

L'organisation est assurée par l'association Le Bol d'Air Barbenais, dont le siège social est situé 50 chemin Salatier, 13330 La BARBEN représentée par son président Philippe CARAYON.

### **Article 4 – Condition de participation**

Les coureurs de chaque catégorie doivent obligatoirement remplir un Parcours Prévention Santé (PPS) sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr). Un certificat valable 1 an sous forme de code QR est alors délivré. Pour les licenciés, une licence FFA valide au jour de la course suffit. L'organisateur décline toute responsabilité pour les personnes ayant fait une fausse déclaration.

### **Article 5 – Droit d'inscription – Soutien à une association caritative**

Les inscriptions se font uniquement sur [Sports'N Connect \(sportsnconnect.com\)](https://sportsnconnect.com) (lien sur [www.leboldairbarbenais.fr](http://www.leboldairbarbenais.fr)). Elles débutent le vendredi 06 mars 2026 à 18h.

Le montant de l'inscription est de 15€ pour la course 10 km ou 15 km, 10€ pour une marche. Il est gratuit pour les circuits enfants, non chronométrés.

La fin des inscriptions est fixée au vendredi 05 juin 2026 23h. Pas d'inscription possible sur place

L'organisateur limite à 700 le nombre de coureur total (10 et 15 Km) et à 200 le nombre de marcheur.

Tous les inscrits, indistinctement marcheurs ou coureurs, se verront remettre un cadeau souvenir.

Le paiement sur Sports'N Connect se fait moyennant une carte Bleue. Le paiement génère l'édition d'un QR code qui devra être présenté pour récupérer le dossard la veille ou le jour de l'événement. Ce code QR est délivré 48 h avant la Course

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

L'organisation soutiendra comme chaque année 2 associations caritatives. Elle soutiendra Ecofaune (association du parc animalier qui protège les espèces menacées et leur habitat) et La Fraternité Salonnaise (association qui gère des centres d'hébergement pour sans abri et des épiceries sociales). Ces deux associations recevront un don de la part du BAB en fonction du nombre de participants à la course

## **Article 6 – Dossard**

La remise des dossards se fait le samedi 06 juin de 14h, jusqu'à 19h, et le dimanche 07 juin à partir de 7H00 dans la clairière au pied du château de La Barben.

Les dossards sont distribués en échange du QR code qui sera envoyé 48h avant la course.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Article 7 – Encadrement & Assurance**

L'épreuve est encadrée par les organisateurs avec l'aide de bénévoles et de la RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile). L'assistance médicale est assurée par un médecin au minimum et les services de secours (Union des pompiers du 13). Le médecin de l'épreuve peut mettre hors de course tout participant dont la santé lui semble compromise.

L'organisateur a souscrit une police d'assurance responsabilité civile. Il décline toute responsabilité en cas d'accidents physiologiques présents ou futurs. Il incombe aux non licenciés de prendre leur propre assurance. Il est expressément indiqué que les coureurs et marcheurs participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

## **Article 8 – Cas d'accidents ou blessures**

En cas d'accidents ou de blessures, les participants s'engagent à ne procéder à aucune poursuite contre l'organisateur, les propriétaires privés ou publics des terrains traversés pendant la course. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée pour des dommages résultant de la non-observation des consignes de sécurité, de la violation du présent règlement ou survenus en dehors du parcours fixé.

## **Article 9 – Suiveurs et règles du coureur**

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification. Toute aide extérieure, est interdite. Les bicyclettes, poussettes, rollers ou tout autre moyen de déplacement motorisé sont interdits sur le parcours. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.

Les participants doivent avoir un comportement sportif, en accord avec le règlement des courses sur route de la F.F.A.

Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé et se conformer strictement au code de la route.

Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, et des ordures sur la voie publique.

L'organisation se réserve le droit de raccourcir le circuit pour les personnes en difficulté pour terminer la course.

Pour la marche, si des enfants accompagnent leurs parents, ils seront sous leur responsabilité exclusive.

### **Article 10 – Chronométrage**

Le chronométrage officiel et la mise à disposition des résultats sont assurés par la société Sports'N Connect.

### **Article 11 – Classement**

Le classement est établi sur la base des catégories actualisées au 01/09/2025

Un classement non chronométré et informel est réalisé au cas où Sports'N Connect rencontre des problèmes techniques le jour de la course

Le classement complet sera sur le site de Sports'N Connect .

<b>Catégories</b>	<b>Années de Naissance</b>
Cadet	2009 et 2010
Junior	2007 et 2008
Espoir	2004 et 2006
Senior	1992 et 2003
Master	1991 et avant (10 sous catégories)

<b>Catégories Master</b>	<b>Années de Naissance</b>
M0	1987 à 1991
M1	1982 à 1986
M2	1977 à 1981
M3	1972 à 1976
M4	1967 à 1971
M5	1962 à 1966
M6	1957 à 1961
M7	1952 à 1956
M8	1947 à 1951
M9	1942 à 1946
M10	1941 et avant

Les catégories d'âge sont celles de la Fédération Française d'Athlétisme sur la saison sportive en cours et valable jusqu' au 31 aout 2026.

## **Article 12 – Challenge du nombre**

La meilleure association sera récompensée au cumul du nombre de finisher sur les courses chronométrées uniquement. La dotation sera à la discrétion de l'organisation. Ne sont pas comptabilisés les enfants, la marche non chronométrée, les bénévoles ou les spectateurs.

## **Article 13 – Récompenses**

Elles seront réalisées sous la forme de trophées et produits régionaux (pas de cumul), ainsi que de lots par tirage au sort. Chaque participant se verra remettre un lot dans la limite du stock disponible.

Les récompenses seront offertes aux :

- trois premiers H et F au scratch de chaque course,
- au premier de chaque catégorie
- club qui aura remporté le Challenge du nombre

## **Article 14 – Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'association Le Bol d'air BARBENAIS à utiliser celle-ci à titre gratuit, sur tout support de diffusion et sans limitation de durée.

## **Article 15 – Annulation et Cas de force majeure**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement

## **Article 16 – Information coureurs**

Tous les participants (marcheurs et coureurs) se verront remettre avant le départ l'information ci-dessous :

### **INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES PARTICIPANTS**

Nos partenaires : LE CHATEAU DE LA BARBEN, LE DOMAINE DU BOULERY, LE PARC ANIMALIER nous autorisent à traverser leur propriété. Respectez-les.

« Vous allez passer dans l'enceinte du parc animalier. Notre partenaire vous invite à partager sa passion pour les animaux. Cet événement, offert, est exceptionnel et unique. Vous allez courir ou marcher devant des enclos où des animaux sont présents. Vous êtes leurs invités. Respectez leur environnement et leur espace de vie, ne criez pas, ne faites pas de gestes brusques, ne leur donnez pas à manger. Ne stationnez pas et ne vous arrêtez pas sur le parcours. Des personnes de l'organisation sont présentes pour vous informer. La prise de Selfie ou de photos est tolérée mais doit se faire rapidement.

L'organisation se réserve le droit d'exclure de la course toute personne ne respectant pas ces conditions.

Nos amis à quatre pattes ne sont pas autorisés à accéder dans le PARC ANIMALIER.

En revanche ils sont autorisés sur le parcours à condition d'être tenus en laisse.  
Nous vous remercions pour votre compréhension.

Bonne course, faites-vous plaisir en respect de l'environnement, de la flore et de la faune »  
**NOTA : MERCI de ne pas jeter au sol, au départ et à l'arrivée, vos déchets tels que les  
contenants de gel, mouchoirs, gobelets... Nous mettons à votre disposition des collecteurs.**

Site internet: [www.leboldairbarbenais.fr](http://www.leboldairbarbenais.fr)